

5 - Administration générale

Convention avec l'INAO

Rapport n° CP/2012/672

Service gestionnaire :

Mission Appui au pilotage et inspection

Résumé :

Le présent rapport concerne un projet de convention d'échanges de données géographiques entre le Département du Bas-Rhin et l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO).

Les données échangées sont, les zonages AOC numérisés par l'INAO et le plan cadastral informatisé par le Département.

Le Département du Bas-Rhin et l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) souhaitent conclure une convention d'échanges de données géographiques.

En effet, d'une part, les missions confiées aux Secteurs Départementaux d'Aménagement et d'Urbanisme et de l'Habitat (SDAUHs) par les communes en matière d'urbanisme et notamment pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme nécessitent la prise en compte des périmètres d'Appellation d'Origines Contrôlées (AOC viticoles et AOC Munster), ces zonages étant porteurs de contraintes urbanistiques.

D'autre part, l'INAO souhaite informatiser les zonages AOC et s'appuyer pour ce faire sur les plans cadastraux numérisés, les délimitations de zonages s'effectuant toujours à la parcelle cadastrale.

Le Département dispose d'une mise à jour annuelle des plans cadastraux sous forme numérique. En effet, il a conclu une convention avec les services du cadastre en 2007 pour numériser l'ensemble des plans cadastraux du Bas-Rhin. La convention prévoit la possibilité pour le Département de rediffuser ces plans à un tiers.

Ainsi il apparaît opportun pour les deux administrations de conclure une convention d'échanges de données dans laquelle le Département met à disposition les plans cadastraux informatisés des communes concernées par des zonages AOC. L'INAO procède aux saisies numériques des zonages sur la base de ces plans et les met à disposition des services du Département.

Cette convention permettra donc de moderniser et d'automatiser la prise en compte des zonages AOC dans les documents d'urbanisme.

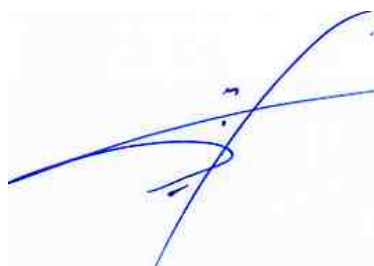
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'acter l'opportunité de mettre en place une convention d'échanges de données géographiques entre le Département du Bas-Rhin et l'Institut National de l'Origine et de la Qualité.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer cette convention.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL